



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7542^e séance

Vendredi 23 octobre 2015, à 10 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, à participer à la présente séance.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et de l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, Représentante permanente de la Lituanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Ould Cheikh Ahmed.

M. Ould Cheikh Ahmed (*parle en arabe*) : Je remercie le Conseil de me donner cette occasion de le mettre au fait des derniers événements les plus importants survenus au Yémen. Notre cher Yémen est à feu et à sang et les Yéménites vivent une situation catastrophique. Le pays est en train de saigner, ses villes s'effondrent, et ses citoyens sont privés de leurs droits les plus élémentaires et pris au piège de ce conflit qui a des dimensions politique et de sécurité.

Il ne s'agit pas de mon premier exposé devant le Conseil. J'avais déjà indiqué au Conseil que le Secrétaire général avait consenti de grands efforts en vue de lancer des pourparlers de paix entre les parties au conflit à Genève. D'excellentes idées ont été présentées, mais elles n'ont pas permis de mettre fin aux souffrances du peuple yéménite. Les parties au conflit ne se sont même pas rencontrées face à face. Il convient de souligner que ces tentatives visant à engager des discussions remontent à plus de cinq mois.

Le mois dernier, j'ai informé le Conseil de mon intention d'organiser des pourparlers dans les semaines suivantes, mais ces pourparlers ont dû être annulés à nouveau et des conditions supplémentaires ont été posées. Toutes ces occasions ratées ne font qu'aggraver la situation des Yéménites et l'avenir de leur pays est de plus en plus incertain.

Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit au Conseil : les groupes extrémistes exploitent le conflit et le vide qui en découle. Dans sa grande majorité, la communauté internationale pensait que le retour du gouvernement légitime à Aden était prometteur pour l'avenir. Nous espérons que le retour du Gouvernement légitime permettrait de rétablir la paix et la sécurité et de fournir des services de base aux populations. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Des groupes extrémistes ont attaqué le siège du Gouvernement à Aden, ce qui provoqué la mort de nombreux civils, dont des responsables politiques. Le Gouvernement a été contraint de quitter ses locaux, en attendant que des mesures supplémentaires en matière de sécurité soient prises. En outre, des kamikazes ont attaqué une mosquée à Sanaa le mois dernier, causant la mort de nombreux fidèles pendant la prière d'Eid al-Adha.

Les attaques contre les mosquées au Yémen, un pays connu pour la foi de ses habitants et leur ouverture à autrui, deviennent un phénomène récurrent. La guerre qui se poursuit, l'augmentation du nombre d'extrémistes qui profitent du chaos et du conflit et la prolifération d'armes renforcent l'emprise des extrémistes sur le pays et facilitent leurs opérations. Les Yéménites connaissent le même sort que leur pays, le Yémen. Ce peuple, connu pour sa générosité et ses valeurs humaines, subit les conséquences de la situation humanitaire qui se détériore. Les civils ont payé un lourd tribut aux différends politiques. Des civils ont en effet été tués ou blessés et la grande majorité d'entre eux ont été contraints à se déplacer à l'intérieur de son pays, à la recherche d'un abri sûr, de vivres et de médicaments.

Le plus récent rapport publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) indique que 21 millions de Yéménites, soit 80 % de la population, ont besoin d'une aide humanitaire. Vingt millions de Yéménites n'ont pas accès à l'eau potable. Plus de 500 000 enfants souffrent de malnutrition. Comment ne serait-ce pas le cas quand les flammes de la guerre sont attisées de partout?

Ces derniers mois, deux fêtes de mariage ont été prises pour cible, ce qui a entraîné la mort de plus de 100 personnes tandis que les zones habitées par des civils à Taiz et dans d'autres villes doivent faire face à des bombardements continus. La ville de Taiz, qui a été pendant des années la capitale culturelle du Yémen, se trouve dans une situation des plus terribles. Cette ville est devenue le théâtre d'affrontements incessants, de jour comme de nuit, et sa population est à l'agonie.

Quant à l'aide humanitaire, qui devrait être acheminée librement, elle ne peut pas parvenir à la population de Taïz, ce qui entraîne une pénurie grave de médicaments et de biens essentiels. L'approvisionnement de la ville en combustible a également été entravé, privant une grande partie des habitants de l'accès à l'eau, ce qui représente un autre risque pour la santé des habitants de la région.

Il convient ici de signaler que l'obstruction du transport de marchandises a des répercussions directes sur le Yémen et les Yéménites. Le carburant est indispensable pour le transport, les services hospitaliers et le pompage de l'eau dont de nombreuses zones du Yémen sont encore privées. D'après le même rapport de l'OCHA, en septembre, 1 % seulement du carburant nécessaire à la consommation mensuelle a été autorisé. Il faut préciser clairement à cet égard que plusieurs dépôts de carburant se trouvent aujourd'hui à Hodeïda et nous espérons que cette initiative positive pourra apaiser les souffrances considérables que le pays connaît.

S'agissant de la question humanitaire, nous saluons les efforts de tous ceux qui ont contribué et contribuent à réduire les difficultés auxquelles se heurte le peuple yéménite et, en particulier, de ceux qui travaillent dans le secteur humanitaire ainsi que les organisations humanitaires qui opèrent dans des conditions très difficiles, dont certains membres ont perdu la vie. Nous les saluons et les félicitons vivement de leur action.

Malgré la situation tragique au Yémen, je tiens à aborder certains facteurs qui laissent espérer un avenir meilleur pour le Yémen et les Yéménites. J'ai récemment participé à un forum organisé par ONU-Femmes à Larnaca, à Chypre, en coopération avec le bureau du Coordonnateur résident pour les activités de l'Organisation des Nations Unies au Yémen et mon bureau. Ce forum a réuni des femmes de différentes régions et affiliations politiques. Malgré des divergences de vue notables sur les causes de la guerre, il y a eu un consensus sur le fait que les désaccords doivent être réglés dans le cadre d'un dialogue national pacifique.

Les femmes présentes ont insisté sur l'importance de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation humanitaire, en levant tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, en garantissant le passage des denrées alimentaires aux frontières et leur acheminement à l'intérieur du Yémen, et en protégeant bien entendu les civils contre toutes les formes de violence. Nous avons également appelé toutes les parties au conflit à reprendre les consultations pour parvenir

à une solution pacifique. Ces femmes, ensemble, constitueront une alliance féminine pour la sécurité et la paix. Je m'attellerai à coopérer avec elles et d'autres groupes de la société civile afin que leur voix puisse trouver un écho constructif et efficace en vue de mettre un terme à la crise yéménite et d'assurer la reprise d'un dialogue politique pacifique.

La dernière fois que je me suis adressé au Conseil, j'ai signalé que des séances consultatives réunissant le Gouvernement yéménite et l'opposition auraient prochainement lieu. La date a cependant été reportée, le Gouvernement ayant exigé que les Houthis annoncent clairement avoir accepté la résolution 2216 (2015). J'ai continué d'établir des contacts avec les Houthis et le Congrès populaire général pour les encourager à accepter la résolution 2216 (2015) en tant que pilier des négociations permettant au Yémen de sortir du conflit. J'ai rapidement rappelé aux Houthis et au Congrès populaire général leur obligation d'appliquer la résolution 2216 (2015), qui prévoit le retrait des principales villes du Yémen et le dépôt des armes, qui doivent être remises au Gouvernement.

Je me suis rendu récemment au Moyen-Orient. J'ai notamment informé le Gouvernement yéménite à Riyad et les dirigeants de l'Arabie saoudite des principaux faits nouveaux et des résultats de mes discussions avec les Houthis. J'ai également participé à des rencontres similaires en marge de l'Assemblée générale avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, M. Abdul Latif bin Rashid Al Zayani, et avec les ministres des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, d'Oman, du Qatar, du Koweït et des Émirats arabes unis. J'ai également effectué une visite spéciale dans la Fédération de Russie, où j'ai eu des échanges intensifs avec M. Mikhail Bogdanov, Envoyé spécial du Président Poutine au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'avec les personnes chargées de la question régionale qui ont tous appuyé les efforts que nous déployons pour trouver une solution politique pacifique à la crise yéménite.

Je suis reconnaissant de tout l'appui dont je bénéficie dans la région. Ces dernières semaines, j'ai travaillé de manière continue avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, M. Al Zayani, pour confirmer au Gouvernement yéménite que les conditions fixées pour participer au dialogue font l'objet d'un consensus. En s'appuyant sur des efforts intensifs et soutenus avec toutes les parties yéménites, le Secrétaire général de l'ONU a réussi à convaincre le Président

Hadi Mansour d'accepter de négocier sur la base de la résolution 2216 (2015).

Je tiens également à signaler au Conseil que le Président Hadi Mansour a fait savoir au Secrétaire général, dans une lettre datée du 19 octobre, qu'il avait l'intention d'envoyer une mission spéciale qui participera aux pourparlers en vue de trouver une solution à la crise en application de la résolution 2216 (2015). Je suis actuellement en contact avec toutes les parties y participant pour en fixer la date, le lieu et les modalités. J'espère sincèrement que ces pourparlers se feront face à face, ce qui serait inédit, et réuniront le Gouvernement, les Houthis et le Congrès populaire général, pour commencer à établir une feuille de route permettant de rétablir la paix au Yémen et d'ouvrir la voie à un dialogue politique pacifique qui rende possible une nouvelle phase de transition.

Ce que j'ai proposé aux parties s'appuie sur le mécanisme de mise en œuvre de la résolution 2216 (2015) et les consultations sur chacune de ses dispositions, et vise le retrait des milices des villes principales, la libération des détenus, la remise des armes lourdes et des armes à portée intermédiaire, l'amélioration de la situation humanitaire et la reprise d'un dialogue politique général. Ces mesures permettront de faire appliquer les recommandations du dialogue national et de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe.

Il ne fait aucun doute que ces pourparlers représenteront une étape importante dans l'histoire moderne du Yémen et nous espérons qu'ils donneront espoir au peuple yéménite, qui a beaucoup souffert et continue de souffrir. Le peuple yéménite est la principale victime du conflit actuel. Chacun est maintenant conscient qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et que seuls des pourparlers de paix ouvriront la voie à un avenir meilleur. Cette initiative prioritaire doit cependant être soutenue et protégée. Les positions des parties au conflit continuent de diverger. Nous comptons sur l'appui du Conseil, dont nous attendons qu'il encourage toutes les parties à faire des progrès pour tout mettre en œuvre afin de mettre fin au conflit et de permettre au Yémen de retrouver la sécurité et d'assurer un avenir meilleur.

Trois mots pour terminer : espoir, remerciement et appel. J'espère que la prochaine fois que je prendrai la parole devant le Conseil, ce sera pour l'informer des résultats positifs des pourparlers yéménites. Je remercie le Conseil de son appui constant ainsi que la communauté internationale et les États de la région

de leur coopération. J'appelle à l'union de tous les Yéménites dans l'intérêt supérieur du Yémen d'abord, pour que le Yémen tourne la page de la guerre et entame un nouveau chapitre marqué par l'espoir, la fierté et l'esprit d'initiative.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Murmokaitė.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 19 e) de la résolution 2140 (2014), j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité depuis le dernier exposé que j'ai présenté le 11 décembre 2014 (voir S/PV.7336). Il s'agit de mon troisième rapport au Conseil.

L'adoption de la résolution 2204 (2015), le 24 février 2015, a prorogé jusqu'au 26 février 2016 le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés par les paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014). Le mandat du Groupe d'experts a également été prorogé par la même résolution jusqu'au 25 mars 2016. Le 14 avril 2015, avec l'adoption de la résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité a ajouté Abdul Malik Al-Houthi, le dirigeant du mouvement houthiste Ansar Allah, et Ahmed Ali Abdullah Saleh, le fils de l'ancien Président Ali Abdullah Saleh, à la liste des sanctions, établie et tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). L'entrée concernant Ahmed Ali Abdallah Saleh a été mise à jour avec les données d'identification biométrique recueillies par le Groupe d'experts le 16 septembre 2015. La résolution 2216 (2015) a imposé un embargo ciblé sur les armes visant à empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects d'armes et de matériel connexe de tous types aux personnes désignées, ou à leur profit, ou aux personnes agissant pour leur compte ou sous leurs ordres, au Yémen.

Les critères de désignation aux fins d'inscription sur la liste ont également été élargis par la résolution 2216 (2015) pour inclure les violations de l'embargo sur les armes et l'obstruction à l'acheminement de l'aide humanitaire au Yémen, ou à l'accès à cette aide ou sa distribution dans le pays. La résolution 2216 (2015) a élargi le mandat du Groupe d'experts à la surveillance de l'application de l'embargo sur les armes, et le Secrétaire général a été prié d'augmenter la composition de la Groupe de quatre à cinq experts. La résolution 2204 (2015) demandait à tous les États Membres de faire rapport

au Comité, dans un délai de 90 jours après l'adoption de la résolution, sur les mesures qu'ils auront prises en vue d'appliquer concrètement les mesures visées aux paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014). À ce jour, 20 rapports de mise en œuvre établis par les États Membres ont été reçus et sont disponibles sur le site Web du Comité. La résolution 2216 (2015) enjoint à tout État Membre effectuant une inspection en application des dispositions de l'embargo ciblé sur les armes, de présenter au Comité un rapport initial, exposant les motifs de l'inspection et les résultats de celle-ci et, si des articles dont la fourniture, la vente et le transfert sont interdits ont été découverts, enjoint également audit État Membre de présenter au Comité, dans les 30 jours, un autre rapport donnant des précisions et informations qui ne figurent pas dans le rapport initial. À ce jour, le Comité n'a reçu qu'un rapport initial écrit et aucun rapport ultérieur. J'invite tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter les rapports requis dans les plus brefs délais.

Le 29 juillet 2015, le Comité a modifié ses directives pour tenir compte des dispositions contenues dans les résolutions 2204 (2015) et 2216 (2015). On trouvera les directives sur la page Web du Comité.

Le Comité continue de bénéficier de l'assistance du Groupe d'experts dans le cadre de ses travaux. Le 2 avril, le Secrétaire général a nommé de nouveaux membres du Groupe d'experts à la suite de la reconduction de son mandat, en application des dispositions de la résolution 2204 (2015). Un nouvel expert en armements a été nommé le 18 juin 2015. Le 17 août, suite à la démission de l'expert régional, M. Ahmed Himmiche a été nommé pour exercer les fonctions d'expert régional du Groupe et a assumé les fonctions de coordonnateur du Groupe le 31 août.

Au cours de la période à l'examen, le Comité s'est réuni cinq fois en consultations pour entendre des exposés présentés par le Groupe d'experts sur son rapport final (S/2015/125), un compte-rendu à mi-parcours et une mise à jour sur les aspects de son mandat qui touchent au droit international humanitaire et sur ses aspects financiers. Le Comité s'est également réuni pour entendre un exposé de M. Amer Daoudi, le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour la crise au Yémen, et a participé à des consultations avec le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour un entendre un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Leila

Zerrougui. Qu'il me soit permis maintenant d'entrer dans le détail des délibérations du Comité.

Le 2 février, le Comité a examiné un rapport final du Groupe d'experts et s'est mis d'accord sur la marche à suivre en ce qui concerne ses recommandations. Le 17 août, le Comité s'est réuni pour examiner le compte-rendu à mi-parcours du Groupe d'experts. Le 25 août, M. Daoudi a fait un exposé au Comité sur le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Son rôle consisterait à veiller au respect des dispositions de la résolution 2216 (2015) relatives à l'embargo ciblé sur les armes et à faire en sorte que le fret commercial, qui est essentiel à la relance de l'économie du Yémen, puisse y être acheminé. Les membres du Comité ont exprimé leur appui aux efforts du Coordonnateur régional des secours humanitaires et se sont félicités du lancement imminent du mécanisme.

Le 18 septembre, M^{me} Leila Zerrougui a présenté un exposé au Comité et au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Elle s'est déclarée vivement préoccupée par l'escalade du conflit au Yémen et ses effets préjudiciables sur la protection des enfants. Les membres du Comité et du Groupe de travail ont fermement condamné la poursuite des violations et des sévices perpétrés à l'encontre des enfants au Yémen et se sont déclarés profondément préoccupés par les conséquences de la dégradation de la situation humanitaire pour les enfants. Ils ont également demandé qu'il soit mis fin à toutes les formes de violations et de sévices commis à l'encontre des enfants et se sont accordés sur le fait qu'il fallait continuer d'accorder toute l'attention voulue à la question de la protection des enfants.

Tout récemment, le 9 octobre, le Groupe d'experts a échangé avec le Comité des informations sur les aspects de son mandat qui touchent au droit international humanitaire et sur ses aspects financiers. Les membres du Groupe ont dit poursuivre leurs investigations concernant l'application du gel des avoirs ainsi que les tentatives de certaines personnes identifiées de contourner les effets des sanctions ciblées. Ils ont également souligné la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner au Groupe les moyens d'enquêter sur toutes les violations du droit international, notamment en lui permettant d'accéder à toutes les régions du Yémen et de se déplacer librement dans le pays.

Les membres du Comité se sont de nouveau dits prêts à faciliter la mise en œuvre du travail du Groupe

et ont prié instamment les États Membres de procéder au gel des avoirs des personnes ou entités désignées par le Comité, ou des personnes ou entités agissant pour leur compte ou sur leurs instructions, ou des entités appartenant à ces personnes ou contrôlées par elles. Les membres du Comité ont également souligné que toutes les parties se devaient de respecter le droit international humanitaire, et notamment de prendre toutes les mesures de précaution en leur pouvoir pour réduire autant que possible les dommages causés aux civils et aux biens de caractère civil et pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants, qui constituent des violations du droit international applicable, et de travailler sans plus tarder en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations d'aide humanitaire pour porter assistance aux populations dans le besoin dans l'ensemble du pays.

Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention sur les efforts qui ont été déployés pour promouvoir la transparence dans les travaux du Comité. Une réunion publique d'information du Comité 2140 a eu lieu le 1^{er} septembre 2015 pour fournir à tous les États Membres une vue d'ensemble du régime des sanctions et du mandat du Comité et leur donner la possibilité de poser

des questions. Lors de cette réunion, le Coordonnateur du Groupe d'experts a également présenté un exposé aux États Membres sur le mandat et les activités du Groupe. En outre, le Comité a eu un échange de vues avec les représentants du Yémen et les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Par ailleurs, le Comité a régulièrement publié des communiqués de presse à l'issue de discussions ou de décisions importantes. Il m'est également agréable de noter que tous les rapports que j'ai présentés au Conseil l'ont été dans le cadre de séances publiques.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est important que les États Membres mettent pleinement en œuvre toutes les sanctions imposées par les résolutions 2140 (2015), 2204 (2015) et 2216 (2015) et s'acquittent de leurs obligations en matière d'établissement de rapports. Je voudrais également encourager une coopération accrue avec le Groupe d'experts, y compris en lui fournissant des informations et en facilitant ses visites aux États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.